



European Training Foundation

# ALGÉRIE

ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION,  
DE FORMATION ET D'EMPLOI 2018



Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'Union européenne.

© Fondation européenne pour la formation, 2019

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

# PRINCIPALES EVOLUTIONS DES POLITIQUES EN MATIERE D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI

Après plusieurs remaniements dans la composition du gouvernement de mai à septembre 2017, le nouveau premier ministre et les ministres ont convenu de renforcer les priorités gouvernementales relatives à la croissance et au développement grâce à un nouveau plan d'action du gouvernement. Ce plan d'action du gouvernement de septembre 2017<sup>1</sup> s'appuie sur les principaux documents suivants: i) la Constitution, ii) le programme du président de la République de 2014, iii) le nouveau modèle de croissance adopté en juillet 2016, et iv) la feuille de route pour le redressement des finances publiques adoptée en juillet 2016. Le plan d'action a pour objectif de favoriser les progrès dans l'ensemble des principaux secteurs prioritaires du gouvernement. Le modèle de croissance et la feuille de route pour le redressement des finances publiques visent notamment à réorienter la dépendance historique du pays envers le secteur des hydrocarbures, qui s'est traduite par une récession négative à la suite de la chute des prix du pétrole. Ce plan d'action accorde aussi de l'importance à l'engagement du gouvernement d'améliorer les conditions de développement du secteur privé en vue de créer des emplois. Les autorités privilégient ainsi l'adaptation du système d'éducation et de formation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Il est nécessaire de procéder à une évaluation et un suivi réguliers des progrès pour assurer une mise en œuvre plus efficace et rapide des plans de réforme. La coopération entre l'Algérie et l'Union européenne poursuit son développement. La mise en œuvre du programme pour l'adéquation formation-emploi-qualification (AFEQ), qui vise à adapter les secteurs de l'éducation et de l'emploi aux besoins du marché du travail, a débuté en 2018. Le lancement officiel a eu lieu en mars. Ce projet ambitieux s'appuie sur les réussites et les résultats concrets d'initiatives antérieures de l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds. Les autorités algériennes s'engagent fermement à moderniser et à améliorer la qualité et l'efficacité des services d'éducation, de formation et d'emploi. Une nouvelle étape de planification de la coopération entre l'Union européenne et l'Algérie a commencé en 2018; les priorités sont en cours de définition. Cette coopération et les interventions futures ont notamment pour objectif de mieux intégrer le développement des compétences et l'emploi, y compris dans les programmes sectoriels.

---

<sup>1</sup> Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République, disponible à l'adresse: <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>.

# 1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

Avec près de 41,7 millions d'habitants en 2017, l'Algérie est le pays le plus peuplé du Maghreb. La population est inégalement répartie sur l'ensemble du pays, la grande majorité des personnes vivant dans le nord, le long de la côte méditerranéenne. La population algérienne est jeune: 24,6 % des habitants sont âgés de 15 à 24 ans. Le taux de dépendance des jeunes, en augmentation, a atteint 45,4 % en 2017, tandis que celui des personnes âgées, plus faible, s'élevait à 9,6 % en 2017, même s'il est en constante progression ces dernières années.

En raison de mauvaises conditions économiques et de l'absence de perspectives d'emploi, certaines régions rurales de l'Algérie connaissent constamment d'importants flux migratoires sous la forme d'un exode interne depuis les zones rurales vers les villes et, dans certains cas, d'une émigration irrégulière vers des destinations internationales. Ce phénomène, qui frappe particulièrement les jeunes, contribue à accentuer le déclin économique de ces régions, à mesure que le bassin de population et la main-d'œuvre diminuent<sup>2</sup>. Selon les estimations, environ 4,5 % de la population algérienne vivait à l'étranger en 2015. 90 % des Algériens qui migrent à l'étranger résident dans l'Union européenne, la France étant leur destination principale<sup>3</sup>. En tant que pays de transit, du fait de sa situation géographique, mais aussi, progressivement, en tant que pays de destination, l'Algérie se heurte à des problèmes économiques et sociaux dus à l'afflux de migrants<sup>4</sup>. Selon les estimations, 25 000 à 100 000 migrants sans papiers, principalement originaires du Mali, du Niger et du Burkina Faso, vivent en Algérie. La plupart des immigrants travaillent dans les secteurs de l'agriculture et de la construction, où la demande de main-d'œuvre est particulièrement élevée<sup>5</sup>.

L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. L'économie du pays est dominée par l'État et dépend fortement des hydrocarbures. Elle se caractérise également par une compétitivité et une productivité faibles. En 2016, la part du produit intérieur brut (PIB) par secteur a poursuivi la tendance des années précédentes, avec l'expansion du secteur des services atteignant 50,9 % du PIB, le secteur industriel se tassant à 36,2 % et l'agriculture fluctuant autour de 12,9 %.

En 2017, l'Algérie n'a pas pu maintenir le même niveau de croissance économique que les trois années précédentes (niveau qui se stabilisait à environ 3,7 %) et a enregistré une croissance plutôt limitée à 1,7 %. Cependant, si l'activité économique générale a ralenti, la croissance du secteur non lié aux hydrocarbures est quant à elle restée stable. L'inflation a baissé, pour passer de 6,4 % en 2016 à 5,6 % en 2017. Les déficits budgétaires et du compte de 2018 demeurent élevés<sup>6</sup>. Le gouvernement a mis en place des mesures d'austérité pour contrer la chute des prix du pétrole, y compris des réductions des dépenses (d'investissement pour l'essentiel), et a augmenté les recettes fiscales (notamment en augmentant les taxes sur l'essence, l'électricité et l'immatriculation des véhicules). Des réductions de subventions ont en outre été introduites et les autorités monétaires ont autorisé la dépréciation du dinar algérien (DZD). Les autorités introduisent également des réductions des dépenses sociales, en particulier au moyen d'une nouvelle législation en matière de retraites qui

<sup>2</sup> <https://www.iom.int/fr/countries/algeria>.

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/mp\\_algeria\\_3.2\\_a4\\_2.pdf](https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/mp_algeria_3.2_a4_2.pdf).

<sup>4</sup> <https://www.iom.int/fr/countries/algeria>.

<sup>5</sup> <https://reliefweb.int/report/algeria/algeria-s-migration-policy-conundrum>.

<sup>6</sup> Communiqué de presse du FMI sur la mission réalisée en Algérie, mars 2018, disponible à l'adresse: <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/03/12/pr1882-imf-staff-completes-2018-article-iv-visit-to-algeria>.

relève l'âge de la retraite et impose des conditions plus strictes<sup>7</sup>. La croissance devrait se redresser fortement en 2018, au fur et à mesure de l'expansion budgétaire. La croissance et l'inflation globales augmenteront au fil de la réalisation de nouveaux investissements publics annoncés dans le budget 2018. En conséquence, la croissance du PIB devrait atteindre 3,5 %, avec une inflation de 7,5 % pour 2018. Il sera toutefois difficile pour la croissance du PIB de dépasser le seuil de 2 % sur la période 2019-2020, ce qui représente une faible croissance pour un pays à revenu intermédiaire comptant une très forte proportion de jeunes dans sa population<sup>8</sup>.

L'économie algérienne demeure dominée par l'État. Il existe environ 400 entreprises d'État opérant dans l'ensemble des secteurs de l'économie, en particulier dans le pétrole et les finances. Ces dernières années, le gouvernement algérien a interrompu la privatisation des industries appartenant à l'État et a imposé des restrictions aux importations et à la participation étrangère dans son économie. Le secteur privé est bridé par un contexte défavorable aux affaires, caractérisé par la difficulté d'accéder aux financements, la complexité du cadre réglementaire et la longueur des procédures de création d'entreprises. L'Algérie a perdu plusieurs places dans le classement Doing Business de la Banque mondiale<sup>9</sup>, passant de la 156e place en 2017 à la 166e en 2018 (sur 190 pays). Dans le rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité de 2017-2018, l'Algérie se situe au 86e rang sur 137 économies<sup>10</sup>.

En 2017, l'Algérie a adopté une loi sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui établit des mécanismes de soutien spécifiques pour les PME en vue du développement industriel (loi 1702 de 2017 sur les PME). Cette loi désigne l'ANDPME (Agence nationale de développement de la PME) en tant que principale institution chargée d'assurer la cohérence entre les différents acteurs actuellement actifs dans ce domaine. Les pistes d'amélioration incluent notamment l'élaboration d'une stratégie globale pour les PME et la participation accrue du secteur privé dans différents domaines du développement des PME. Faciliter l'accès aux marchés internationaux reste un point majeur à améliorer, au même titre que le renforcement de la coordination et du dialogue entre les différents groupes concernés par le développement des PME et la promotion de l'entrepreneuriat<sup>11</sup>.

L'instabilité de la région demeure une préoccupation majeure tant pour les autorités algériennes que pour les investisseurs et les mesures de sécurité prises le long de la frontière avec la Libye ont récemment été renforcées. L'intégration commerciale progresse très lentement et les négociations en vue de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce n'ont pas beaucoup avancé. Pour stimuler l'économie, le gouvernement cherche à développer plus avant ses ressources en hydrocarbures et a aussi explicitement soutenu le développement du secteur privé en ouvrant des centres de recherche et en lançant de grands projets en matière de transport et de logement. Selon les estimations du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le plan gouvernemental de diversification de l'économie, s'il est associé à la mise en place de conditions favorables pour le secteur privé et à des adaptations nécessaires du système d'éducation et de formation, stimulerait substantiellement la croissance économique à moyen terme en équilibrant les coûts de transition à court terme.

---

<sup>7</sup> Loi 83-12 du 30 novembre 2016, entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

<sup>8</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/publication/economic-outlook-april-2018>.

<sup>9</sup> <http://www.doingbusiness.org/fr/rankings?incomeGroup=high-income>.

<sup>10</sup> <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2017-2018>.

<sup>11</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, Commission européenne, ETF, PME et esprit d'entreprise, développement au Moyen-Orient méditerranéen et en Afrique du Nord, 2018.

## 2. ÉDUCATION ET FORMATION

### 2.1 Tendances et défis

L'Algérie possède une main-d'œuvre relativement peu qualifiée, 68,2 % de la population adulte ayant un faible niveau d'éducation, 19,3 % un niveau moyen et 12,5 % un niveau élevé (2015). La population ayant un niveau d'éducation élevé augmente, pour les femmes comme pour les hommes: de 2012 à 2015, cette croissance s'est traduite par une augmentation de 10,1 % à 12,0 % pour les hommes et de 9,5 % à 13,0 % pour les femmes. Les efforts soutenus déployés dans les décennies passées ont débouché sur une évolution considérable des résultats en matière d'éducation et de formation. Les niveaux d'alphabétisation et d'éducation s'améliorent. Le taux net de scolarisation primaire a atteint 97,55 % en 2016 et le passage du primaire au secondaire affichait un taux élevé de 98,92 % en 2015. En outre, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur est élevé, atteignant 47,72 % en 2017, et augmente au fil des années<sup>12</sup>.

Le système scolaire public se divise en trois niveaux: le primaire, d'une durée de cinq ans, suivi de quatre années du cycle d'enseignement secondaire inférieur et de trois années facultatives du cycle d'enseignement secondaire supérieur. L'éducation de base, définie comme l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, est obligatoire pour tous les Algériens. Une proportion importante d'élèves quittent l'école à l'issue du cycle d'enseignement secondaire inférieur, obligatoire, et au cours de la dernière année de celui-ci (18,9 % en 2012)<sup>13</sup>. Certains de ces étudiants ne retournent jamais à l'école, d'autres sont réintégrés dans l'enseignement général et d'autres encore sont placés dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) (initial ou continue).

De manière générale, l'inscription dans l'EFP a presque doublé depuis le début des années 2000. En 2017, les matières privilégiées par les étudiants concernaient la gestion et l'administration (22,38 %), suivies par le bâtiment et la construction (14,54 %) et les emplois liés aux services (10,48 %). Malgré une augmentation des taux d'inscription, l'EFP souffre encore d'une mauvaise image dans la société, considéré comme un second choix pour les jeunes en décrochage scolaire. Il n'existe aucune passerelle entre l'enseignement général et l'EFP et entre l'EFP et l'enseignement supérieur. L'amélioration de la qualité de l'EFP et le renforcement de ses liens avec le marché du travail constituent une priorité pour le gouvernement. Davantage de cours de formation de type apprentissage sont proposés et, selon les chiffres publiés par le ministère chargé de l'EFP<sup>14</sup>, 352 392 apprentis au total ont été formés en 2017, ce qui représente 60,7 % de la population totale des élèves de l'EFP. Cette augmentation est en partie liée aux mesures prises par le gouvernement en faveur de l'EFP (ainsi qu'à l'attention portée à l'amélioration du statut et de la qualité de l'apprentissage, qui a conduit à l'adoption de la loi sur l'apprentissage en 2018).

Bien qu'un certain nombre de réformes aient été entreprises pour améliorer la qualité du système éducatif<sup>15</sup>, celles-ci ne se sont pas encore traduites par des résultats de qualité. Pour la première fois, l'Algérie a, en 2015, participé aux tests du Programme international pour le suivi des acquis des

---

<sup>12</sup> <http://uis.unesco.org/fr/country/dz>.

<sup>13</sup> Unicef, Rapport national sur les enfants non scolarisés, Projet Tous à l'école, 2014.

<sup>14</sup> Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, Annuaire des statistiques, 2017.

<sup>15</sup> Voir la politique gouvernementale dans le domaine de l'EFP, disponible à l'adresse: <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/formation-professionnelle.pdf>.

élèves (PISA). Les données ont montré un niveau d'instruction très insuffisant en sciences (70 %), en mathématiques (81 %) et en lecture (79 %).

## 2.2 Politique en matière d'éducation et de formation et cadre institutionnel

La politique gouvernementale dans le domaine de l'éducation nationale<sup>16</sup> (2015) vise à assurer un accès équitable à l'éducation et à son développement qualitatif. Les actions du secteur de l'éducation nationale s'articulent autour de trois grands axes: la refonte pédagogique, la bonne gouvernance et la professionnalisation des personnels de l'éducation à travers le renforcement de leurs capacités. La loi sur l'éducation nationale institue un cadre pour l'offre en matière d'éducation et de formation. Le système scolaire se caractérise par une centralisation des programmes, des méthodes et des calendriers. La gestion des établissements et du personnel est toutefois décentralisée.

L'EFP est réglementé par la loi de 2008<sup>17</sup>. L'EFP comprend les modalités suivantes: i) la formation résidentielle qui se déroule principalement dans les instituts et les centres d'EFP ou dans d'autres centres qui offre des formations (par exemple les Maisons des Jeunes), ii) la formation en apprentissage grâce à une coopération entre les centres de formation et les entreprises, iii) la formation à distance qui s'effectue essentiellement par correspondance, avec des sessions périodiques de formation en face à face, et iv) des cours du soir qui s'adressent particulièrement aux travailleurs souhaitant poursuivre leur formation ou se spécialiser à des fins de perfectionnement professionnel.

Le gouvernement entend améliorer l'image, la qualité, l'efficacité et l'efficacé de l'EFP en Algérie. Les grandes priorités en matière de développement de l'EFP figurent dans le plan d'action du gouvernement de septembre 2017 ainsi que dans le plan d'action détaillé pour l'EFP. Ce plan concerne l'ensemble du système et contient 23 mesures, notamment l'amélioration de l'orientation professionnelle, le développement professionnel des enseignants, la formation continue, l'assurance qualité, la formation en milieu du travail, l'EFP pour les groupes défavorisés, le partenariat social et l'enseignement à distance<sup>18</sup>. Ce plan a également pour objectif d'élargir le réseau et les infrastructures de formation grâce à de nouveaux centres d'excellence, en partenariat avec les entreprises. À l'heure actuelle, le système de l'EFP compte 129 instituts et 798 centres répartis dans l'ensemble du pays. Bien que les dispositions légales offrent la possibilité d'un enseignement privé, l'EFP est majoritairement proposé à titre gratuit par l'État.

La récente loi sur l'apprentissage constitue un pas important vers la réalisation de l'objectif de promotion de la formation par apprentissage. L'objectif du ministère de la formation professionnelle consiste à augmenter progressivement le pourcentage d'étudiants inscrits à des programmes d'apprentissage<sup>19</sup>. Pour mieux analyser l'efficacité et la qualité du système, il convient de mettre en place des mécanismes de suivi des diplômés de l'EFP. Le programme AFEQ, financé par l'Union

---

<sup>16</sup> Politique gouvernementale dans le domaine de l'éducation nationale et politique gouvernementale dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels, disponible à l'adresse: <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/education.pdf>.

<sup>17</sup> Loi n° 08-07 du 23 février 2008 sur l'EFP – Loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

<sup>18</sup> <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/formation-professionnelle.pdf>.

<sup>19</sup> <https://oxfordbusinessgroup.com/overview/knuckling-down-overhaul-teaching-methods-and-increased-funding-raise-standard-learning-all-schooling>.

européenne, comporte un volet visant à stimuler l'apprentissage en Algérie grâce à une formation de meilleure qualité.

Le secteur de l'éducation relève de trois ministères: le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels. La coopération interministérielle semble limitée, tout comme la coordination avec le secteur privé. Des mesures importantes ont déjà été prises en ce sens, notamment la signature de plusieurs accords entre le ministère de l'EFPC et les entreprises, en vue d'établir une coopération plus étroite. Les membres du Conseil de partenariat ont été récemment désignés afin de donner un nouvel élan à cet organisme qui n'a pas encore été capable de s'acquitter de son mandat et qui est demeuré en grande partie inactif.

Si des objectifs et des mesures spécifiques visent clairement à améliorer constamment l'offre de formation pour répondre aux demandes du marché du travail, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi et de les rendre opérationnels. Ces mécanismes doivent notamment prévoir un ensemble d'outils de suivi et d'évaluation des progrès. Le Conseil de partenariat devrait également devenir une véritable plateforme de dialogue pour tous les acteurs concernés et favoriser le dialogue entre l'offre et la demande de compétences. En 2019, l'Algérie a participé, pour la première fois, au processus de Turin. Il s'agit d'un processus mené par l'ETF, qui débouche sur une analyse participative des politiques d'EFPC. Cette analyse pourrait s'intégrer dans l'évaluation que mène actuellement le pays au sujet des politiques de l'EFPC et des progrès de la réforme de l'EFPC (le plan d'action pour l'EFPC).

La formation continue reste d'ampleur limitée. Deux organismes sont chargés de l'enseignement et de la formation professionnels continus (EFPC): le Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), qui assure le remboursement des frais de formation en entreprise pour les entreprises qui paient la taxe et respectent les conditions de remboursement, et l'Office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDEFOP), qui est chargé d'aider les entreprises à promouvoir et à développer l'EFPC et à garantir un lien avec les entreprises et les organismes publics et privés. En l'absence de données accessibles sur la portée et les activités de ces deux organismes et de mécanismes d'évaluation, il est difficile d'évaluer l'efficacité de l'offre d'EFPC.

## 3. MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI

### 3.1 Tendances et défis

Malgré certaines améliorations, la participation au marché du travail reste faible (41,8 % en 2017), en particulier chez les femmes. Si le taux d'activité des femmes a connu une légère hausse, de 15,8 % en 2012 à 17,0 % en 2017, le taux d'activité des hommes, quant à lui, est passé de 67,3 % en 2012 à 66,3 % en 2017. D'une manière générale, la participation des femmes atteint son plus haut niveau pour la tranche d'âge de 25 à 29 ans, puis diminue progressivement avec l'âge. Cette baisse est principalement imputable aux obligations familiales et à une position plus vulnérable sur le marché de l'emploi. Les chiffres de l'emploi observent également une tendance négative. Le taux d'emploi a diminué, passant de 37,4 % en 2012 à 36,9 % en 2017, en particulier chez les hommes (de 61,3 % en 2012 à 60 % en 2017). Le taux d'emploi des femmes a connu une légère croissance, de 13,1 % en 2012 à 13,5 % en 2017.



Le taux de chômage a atteint 11,7 % en 2017, contre 10,5 % en 2016. Le chômage varie à travers le pays, avec des taux beaucoup plus élevés dans les provinces du sud et dans les zones urbaines. Le chômage est particulièrement élevé chez les personnes instruites, les jeunes et les femmes. Le taux de chômage des femmes s'élevait à 20,7 % en 2017, tandis que celui des jeunes a atteint 28,3 % en 2017, avec un taux extrêmement élevé chez les femmes (45,7 %). La proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation est très élevée (33,1 % en 2017) et va en s'accroissant (22,7 % en 2012). Les jeunes filles sont les plus touchées, avec une augmentation de 34,8 % en 2012 à 49,8 % en 2017.

La population avec un niveau élevé d'instruction est particulièrement touchée par le chômage; en 2017, 17,8 % des Algériens ayant un niveau d'instruction élevé étaient au chômage, contre 7,9 % des personnes ayant un faible niveau d'instruction. Cette tendance déformée laisse supposer la présence de problèmes structurels au niveau du marché du travail, une baisse des rendements des investissements dans les compétences et une perte d'emplois productifs. Le niveau élevé du taux de chômage des travailleurs instruits est en partie dû à un manque d'emplois dans le secteur privé et à leur refus d'accepter un emploi du secteur privé, souvent perçu comme étant de moindre qualité. En effet, les Algériens préfèrent attendre pour obtenir de meilleurs emplois (généralement dans le secteur public).

L'emploi par secteur demeure assez stable au fil des ans, la majorité des travailleurs se retrouvant dans le secteur des services (59,1 %), suivi des secteurs de l'industrie (30,8 %) et de l'agriculture (10,1 %) en 2017. L'emploi dans le secteur public demeure important (environ 37 %), particulièrement chez les femmes (environ 57 %). L'État, qui est le principal employeur en Algérie depuis de nombreuses années, n'a pas favorisé l'initiative individuelle (comme l'entrepreneuriat) et a rendu l'emploi dans le secteur privé moins attrayant. L'emploi indépendant, en recul, a atteint 31,7 % en 2017. Malgré les efforts déployés par les autorités algériennes pour intégrer le marché informel, celui-ci représente environ 37 % de l'emploi total en Algérie, selon les estimations de l'Organisation internationale du travail.

Pendant des années, l'enseignement et la formation en Algérie se sont concentrés sur les matières les plus adaptées à l'emploi dans le secteur public, ce qui a créé une inadéquation des compétences sur le marché du travail. Une pénurie chronique de travailleurs qualifiés est à déplorer en Algérie, en particulier dans le secteur de la construction. Les représentants du monde des affaires déclarent éprouver des difficultés à trouver des plombiers, des électriciens, des charpentiers et des ouvriers suffisamment qualifiés dans d'autres domaines liés à la construction et aux métiers professionnels. Les sociétés pétrolières expliquent quant à elles conserver difficilement leurs ingénieurs et travailleurs de terrain algériens formés, car ceux-ci quittent souvent l'Algérie pour toucher de meilleurs salaires dans le Golfe. Les employeurs de travailleurs non manuels signalent également un manque de gestionnaires de projet qualifiés, d'ingénieurs spécialisés dans la chaîne d'approvisionnement, voire de suffisamment d'employés de bureau possédant les compétences informatiques et commerciales requises<sup>20</sup>.

### 3.2 Politique de l'emploi et cadre institutionnel

La politique nationale de l'emploi (2010-2014) a été renforcée en septembre 2015 par le plan gouvernemental pour l'emploi<sup>21</sup>. Celui-ci s'articule autour de plusieurs axes, notamment la lutte contre

<sup>20</sup> <https://www.export.gov/article?id=Algeria-Labor>.

<sup>21</sup> <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/emploi.pdf>.

le chômage, l'amélioration des relations de travail et du dialogue social, la lutte contre la bureaucratie, la simplification des procédures, l'information et la communication, le programme d'investissement, et les ressources humaines et la formation. En l'absence d'une analyse régulière des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, il est difficile d'évaluer l'état d'avancement réel de sa mise en œuvre. Des données sur les offres d'emploi, les demandeurs d'emploi et les stages sont régulièrement collectées et publiées, mais aucune évaluation de l'incidence des mesures de soutien à l'employabilité n'a été publiée.

En 2017, le gouvernement a déterminé et confirmé les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et de l'artisanat en tant que secteurs prioritaires. Les investissements cibleront le développement de ces secteurs. L'accent porte aussi en particulier sur le développement de l'environnement des entreprises et le renforcement des PME.

Au fil des ans, dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, l'Algérie a mis au point des mesures spécifiques en faveur de l'emploi qui sont mises en œuvre par cinq agences relevant de deux ministères clés: le ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale et le ministère de la solidarité nationale, qui focalise ses actions sur la réduction de la pauvreté. D'autres ministères interviennent également, mais dans une moindre mesure, comme le ministère de l'agriculture et le ministère de l'Industrie et des Mines. L'Agence nationale de développement des PME (ANDPME) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) ont également un rôle à jouer.

Le ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale est responsable des activités de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC). Le ministère de la solidarité nationale est quant à lui responsable de l'Agence de développement social (ADS) et de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

Les programmes actifs du marché de l'emploi que les agences fournissent peuvent être répartis en deux groupes en fonction le type de programme qu'elles gèrent:

- les services destinés à atténuer les tensions sociales en fournissant immédiatement des contrats de travail temporaire ou des stages: ANEM (intermédiation professionnelle, programmes d'emploi pour les jeunes impliquant des stages ou des contrats de travail pour les jeunes diplômés) et ADS (programmes de travaux publics pour les personnes pauvres et non qualifiées dans les régions défavorisées);
- les services visant à soutenir la création d'entreprises et les microentreprises par des conseils, des formations, des crédits, des exonérations fiscales et un suivi des entreprises: ANSEJ (aide aux jeunes de 19 à 35 ans, et notamment à ceux qui ont suivi des études supérieures), CNAC (aide aux chômeurs adultes de 35 à 50 ans) et ANGEM (octroi de microcrédits pour encourager le travail indépendant, le travail à domicile, les petites entreprises et l'artisanat).

La principale mission de l'ANEM consiste à fournir des services d'intermédiation professionnelle. L'agence continue à moderniser et à améliorer ses fonctions. Ses efforts sont particulièrement axés sur le renforcement des capacités de son personnel, la numérisation de certains services d'intermédiation (grâce à un site web amélioré et à un logiciel spécifique d'intermédiation) et l'amélioration de sa communication interne grâce au développement et à la mise en service d'un intranet de l'agence. Aux côtés de l'ANEM, des agences privées sont accréditées par le gouvernement pour opérer dans le domaine des placements professionnels, l'intermédiation demeurant la fonction clé de l'ANEM. Les employeurs ont l'obligation de déclarer toutes les offres d'emploi, sous peine de sanctions.

En plus de sa mission principale, l'ANEM est également responsable de la gestion des programmes d'emploi des jeunes dans le cadre de la politique nationale de l'emploi (partie du DAIP ou «dispositif d'aide à l'insertion professionnelle»). Le DAIP<sup>22</sup> comporte trois types de contrats et s'adresse aux primo-demandeurs d'emploi: i) contrat d'insertion des diplômés (CID); ii) contrat d'insertion professionnelle (CIP) pour les jeunes qui ont fait des études secondaires; et iii) contrat de formation-insertion (CIF) pour les jeunes sans qualification. Des mesures d'incitation sont également envisagées pour les jeunes concluant un de ces contrats afin de proposer des formations spécifiques. L'ANEM gère également le CTA (contrat de travail aidé), qui est un contrat de travail subventionné intégré au DAIP proposant une contribution mensuelle de l'État pour couvrir le salaire des employés. L'objectif est d'encourager le recrutement de demandeurs d'emploi sans expérience de travail. La mission de l'ANEM inclut aussi une analyse du marché du travail liée aux besoins, à l'anticipation, etc., mais cette fonction reste limitée.

Des ressources et des mesures spécifiques pour accroître l'accès des jeunes à l'emploi (y compris des exonérations fiscales, des aides à l'embauche, des garanties de crédit de l'État pour les jeunes entreprises et l'octroi de microcrédits pour les ménages pauvres) ont été mises en place depuis 2010. Toutefois, ces mesures mettent le budget de l'État sous pression et n'apportent que des solutions temporaires. De plus, chaque agence gère une série de programmes et a accès à des ressources considérables, mais seules des informations limitées sur l'impact de ces programmes sont disponibles. On constate également un manque de clarté dans les diverses responsabilités des agences. Il est toutefois prévu d'améliorer l'offre des programmes actifs du marché de l'emploi afin de les rendre plus flexibles, en particulier le DAIP. En vue de garantir une viabilité à long terme, il convient d'assurer l'allocation de ressources adéquates, parallèlement à la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation qui éclaireront les décisions relatives à la poursuite et à l'amélioration des programmes actifs du marché de l'emploi qui sont actuellement en place.

Le Programme d'appui jeunesse emploi (PAJE) de l'Union européenne répond au besoin des jeunes de disposer d'un point d'entrée d'information unique et clair, adapté à leurs exigences individuelles, y compris au niveau local. Ce programme soutient la mise en place de plateformes jeunesse emploi, des espaces physiques où les jeunes peuvent bénéficier de services de conseil et d'orientation et, en parallèle, recevoir des informations sur les mesures de soutien disponibles, notamment les financements (microcrédits et jeunes entreprises).

---

<sup>22</sup> Régi par la loi n° 90.11.

# ALGÉRIE: ANNEXE STATISTIQUE

L'annexe présente les données annuelles de 2012, de 2016 et de 2017 ou de la dernière année disponible.

	Indicateur	2012	2016	2017	
1	Population totale (en milliers) <sup>(1)</sup>	36 717	40 836	41 697	
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15-24 ans) (%) <sup>(1)</sup>	27,5 (2013)	24,6	24,6	
3	Taux de dépendance des jeunes (%)	41,4	44,6	45,4	
4	Taux de dépendance des personnes âgées (%)	8,3	9,3	9,6	
5	Indice de compétitivité mondiale	Rang	110	87	86
		Note	3,7	4,0	4,1
6	Taux de croissance du PIB (%)	3,4	3,3	1,7	
7	PIB par habitant (PPA) (dollar international courant)	13 404	15 013	15 275	
8	PIB par secteur (%)	Valeur ajoutée de l'agriculture	8,8	12,9	D.M.
		Valeur ajoutée de l'industrie	47,8	36,2	D.M.
		Valeur ajoutée des services	43,4	50,9	D.M.
9	Indice numérique de pauvreté à 2 USD par jour (PPA) (%)	D.M.	D.M.	D.M.	
10	Indice d'inégalité de Gini (%)	D.M.	D.M.	D.M.	
11	Niveau d'instruction de la population adulte (âgée de 25 à 64 ans ou de plus de 15 ans) (%)	Faible <sup>(2)</sup>	72,4	68,2 (2015)	D.M.
		Moyen	17,9	19,3 (2015)	D.M.
		Élevé	9,8	12,5 (2015)	D.M.
12	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire (%)	99,7 (2011)	D.M.	D.M.	
13	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire (%)	8,3 (2011)	D.M.	D.M.	
14	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	62,6 (2011)	D.M.	D.M.	
15	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	9,7 (2011)	D.M.	D.M.	
16	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Lecture	s.o.	79,0 (2015)	s.o.
		Mathématiques	s.o.	81,0 (2015)	s.o.

	Indicateur		2012	2016	2017
		Sciences	s.o.	70,8 (2015)	s.o.
17	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25-64 ans) selon le sexe (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.
18	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18-24 ans) selon le sexe (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.
19	Taux d'activité (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	42,0	41,8	41,8
		Hommes	67,8	66,6	66,3
		Femmes	15,8	16,6	17,0
20	Taux d'emploi (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	37,4	37,4	36,9
		Hommes	61,3	61,2	60,0
		Femmes	13,1	13,3	13,5
21	Taux de chômage (groupe d'âge des 16-59 ans) selon le sexe (%)	Total	11,0	10,5	11,7
		Hommes	9,6	8,1	9,4
		Femmes	17,0	20,0	20,7
22	Taux de chômage (groupe d'âge des 16-59 ans) selon le niveau d'instruction (%)	Faible <sup>(3)</sup>	8,3	6,8	7,9
		Moyen	9,7	9,5	11,3
		Élevé	14,6	16,7	17,8
23	Taux de chômage des jeunes (16-24 ans) selon le sexe (%)	Total	27,5	26,7	28,3
		Hommes	24,9	22,3	24,8
		Femmes	39,2	49,9	45,7
24	Proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (de plus de 15 ans) (%)		68,0	66,4	D.M.
25	Taux de chômage (des plus de 15 ans) de longue durée (%)		7,5	6,7	7,7
26	Incidence du travail indépendant (%)		30,5	30,2	31,7
27	Part des salariés dans le secteur public (%)		42,8	43,1	D.M.
28	Emploi par secteur (%)	Agriculture	9,0	8,0	10,1
		Industrie	29,5	31,0	30,8
		Services	61,6	61,0	59,1
29	Emploi dans le secteur informel		D.M.	D.M.	D.M.

	Indicateur	2012	2016	2017	
30	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET), selon le sexe (%) <sup>(4)</sup>	Total	22,7	27,6	33,1
		Hommes	10,8	19,3	21,8
		Femmes	34,8	36,3	49,8
31	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	D.M.	D.M.	D.M.	
32	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	D.M.	D.M.	D.M.	
33	Pénurie de compétences (%)	D.M.	D.M.	D.M.	
34	Part des PME dans le PIB (%)	D.M.	D.M.	D.M.	
35	Part des PME dans l'emploi (%)	D.M.	D.M.	D.M.	

Dernière mise à jour: 28/08/2018

**Sources:**

Indicateurs 1, 2, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 – Office national des statistiques d'Algérie

Indicateurs 3, 4, 6, 7, 8 – Banque mondiale, Indicateurs du développement mondial

Indicateur 5 – Forum économique mondial

Indicateur 11 – EUROSTAT

Indicateurs 12, 13, 14, 15, 31, 32 – Institut de statistique de l'Unesco (ISU)

Indicateur 16 – OCDE

**Remarques:**

(1) Estimations

(2) Inclut les personnes non scolarisées

(3) CITE 0-1 (n'inclut pas les personnes non scolarisées)

(4) Définition: jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études

**Légende:**

s.o. = sans objet

D.M. = données manquantes

## ANNEXE: DEFINITIONS DES INDICATEURS

	Description	Définition
1	Population totale (en milliers)	La population totale est le nombre de résidents habituels dans un pays donné au 1er janvier d'une année donnée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la population habituellement résidente, les résidents légaux ou inscrits peuvent être pris en compte.
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15-24 ans) (%)	Ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ans ou de 15 à 74 ans).
3	Taux de dépendance des jeunes (%)	Ratio des jeunes à charge (personnes de moins de 15 ans) par rapport à la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans).
4	Taux de dépendance des personnes âgées (%)	Ratio des personnes âgées (personnes de plus de 64 ans) par rapport à la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans).
5	Indice de compétitivité mondiale	L'indice de compétitivité mondiale évalue le niveau général de la compétitivité en décrivant les moteurs de la productivité et de la

	Description	Définition
		prospérité des pays. L'indice attribue une note allant de 1 à 7, 7 étant le meilleur résultat.
6	Taux de croissance du PIB (%)	Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante.
7	PIB par habitant (PPA) (dollar international courant)	Valeur réelle de tous les biens et services finaux produits dans un pays durant une période donnée (PIB), divisée par la population totale, et convertie en dollars internationaux en utilisant les taux de conversion à parité de pouvoir d'achat (PPA).
8	PIB par secteur (%)	Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie et des services.
9	Indice numérique de pauvreté à 2 USD par jour (PPA) (%)	Pourcentage de la population vivant avec moins de 2 USD par jour aux prix internationaux de 2005.
10	Indice d'inégalité de Gini (%)	L'indice de Gini mesure à quel point la distribution des revenus (ou des dépenses de consommation, dans certains cas) parmi les personnes ou les ménages d'une économie s'écarte d'une égalité parfaite. Une valeur de 0 indique l'égalité totale et une valeur de 100 une inégalité maximale.
11	Niveau d'instruction de la population adulte (25-64 ans ou plus de 15 ans) (%)	Le niveau d'instruction se réfère au niveau d'études le plus élevé atteint par les individus, exprimé en pourcentage de toutes les personnes de ce groupe d'âge.
12	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire (%)	Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
13	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire (%)	Proportion d'élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement secondaire (général et professionnel).
14	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
15	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Proportion d'élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement secondaire supérieur (général et professionnel).
16	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Part des jeunes âgés de 15 ans qui ne réussissent pas à atteindre le niveau 2 en lecture, mathématiques et sciences.
17	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25-64 ans) selon le sexe (%)	Part des personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail.
18	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18-24 ans) selon le sexe (%)	Pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum achevé l'enseignement secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 0-2 de la CITE pour les données depuis 2014.
19	Taux d'activité (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Les taux d'activité représentent la population active en pourcentage de la population en âge de travailler.
20	Taux d'emploi (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Le taux d'emploi représente la population exerçant un emploi en pourcentage de la population en âge de travailler.

	Description	Définition
21	Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la main-d'œuvre.
22	Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le niveau d'instruction (%)	Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: Faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011).
23	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) selon le sexe (%)	Le taux de chômage des jeunes représente le nombre de jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans en pourcentage de la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans.
24	Proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (de plus de 15 ans) (%)	Nombre de chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée (12 mois ou plus), en pourcentage du nombre total de chômeurs de plus de 15 ans.
25	Taux de chômage (des plus de 15 ans) de longue durée (%)	Nombre de chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) en pourcentage de la main-d'œuvre de plus de 15 ans.
26	Incidence du travail indépendant (%)	Part des travailleurs indépendants en pourcentage de l'emploi total. Les travailleurs indépendants comprennent les employeurs, les travailleurs à leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.
27	Part des salariés dans le secteur public (%)	Part des salariés dans le secteur public en pourcentage de l'emploi total.
28	Emploi par secteur (%)	Part des salariés dans l'agriculture, l'industrie et les services.
29	Emploi dans le secteur informel	Part des salariés du secteur informel dans l'emploi non agricole total.
30	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET), selon le sexe (%)	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ni de formation continue.
31	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage du PIB En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations sans but lucratif pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
32	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations sans but lucratif pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.



	Description	Définition
33	Pénurie de compétences (%)	Pourcentage d'entreprises qui considèrent une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée comme une contrainte majeure.
34	Part des PME dans le PIB (%)	Part de la valeur ajoutée des petites et moyennes entreprises (PME).
35	Part des PME dans l'emploi (%)	Part des salariés des petites et moyennes entreprises.





POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR  
NOS ACTIVITÉS, VEUILLEZ CONTACTER:  
DÉPARTEMENT «COMMUNICATION»  
FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION  
VIALE SETTIMIO SEVERO 65  
I - 10133 TURIN  
Courriel: [INFO@ETF.EUROPA.EU](mailto:INFO@ETF.EUROPA.EU)  
Tél. +39 011 6302222  
Fax +39 011 6302200  
**[WWW.ETF.EUROPA.EU](http://WWW.ETF.EUROPA.EU)**